

**DISPOSITIF AU SERVICE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
spécifique à la Politique de la Ville**

	Internats d'excellence
Buts	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Permettre à des collégiens et des lycéens motivés et ne disposant pas d'un environnement propice aux études, d'exprimer leurs potentiels et de réaliser le parcours scolaire correspondant. ▶ Accompagner ces élèves et étudiants en leur offrant un projet éducatif renforcé. ▶ Développer leur ambition scolaire. ▶ Associer les parents dont l'implication est un facteur de réussite
Public visé	Collégiens, lycéens ou étudiants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et qui ne disposent pas d'un environnement propice aux études
Temps de l'action	Année scolaire
Financement	Convention annuelle ACSE et Ministère de l'Education Nationale
Articulations et/ou complémentarités possibles	Les crédits politique de la ville abondent le droit commun pour les publics prioritaires et peuvent faire l'objet de partenariats financiers privés.
Texte(s) de référence	<p>Circulaire interministérielle n° 2009-073 du 9 mai 2010 et n°2010-099 du 8 juillet 2010 relatives au développement des internats d'excellence et plans académiques de l'internat.</p> <p>Circulaire ministérielle du 26 octobre 2010 "politique de la ville" relative au financement de l'accueil en internat des élèves issus des quartiers prioritaires.</p>
Pilotage	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Landes DDCSPP - MEP - Mission Ville
Service instructeur et/ou Contact	<p><u>DSDEN</u> - 05.58.05.66.60 , ce.ien40.bep@ac-bordeaux.fr</p> <p><u>DDCSPP</u> - MEP - Mission ville - 05.58.05.76.30 michele.duhart@landes.gouv.fr jean.lavigne@landes.gouv.fr Secrétariat: christine.destouesse@landes.gouv.fr</p>